



**HAL**  
open science

# Les mutations écologiques et les conditions sociales relevées par Louis-Charles Grant à l'Île de France (1740-1758)

Bruno Cunniah

► **To cite this version:**

Bruno Cunniah. Les mutations écologiques et les conditions sociales relevées par Louis-Charles Grant à l'Île de France (1740-1758). *Revue historique de l'océan Indien*, 2014, Histoire et environnement en indianocéanie depuis le XVIIe siècle (La Réunion, Maurice, Rodrigue, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, les Comores), 11, pp.423-435. hal-03249204

**HAL Id: hal-03249204**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249204v1>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les mutations écologiques et les conditions sociales relevées par Louis-Charles Grant à l'Île de France (1740-1758)**

Bruno Cunniah  
Associate Professor  
Université de Maurice

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la France s'efforce de faire de l'Isle de France une colonie à part entière, les conditions écologiques ont une influence capitale sur le sort d'une telle entreprise. Située dans le sud-ouest de l'océan Indien, l'île traverse diverses crises d'ordre climatique et économique qui ont un impact direct sur la subsistance de la population ainsi que sur la production agricole. C'est dans un tel contexte que débarque à l'Isle de France, en août 1740, Louis-Charles II Grant, Chevalier, Seigneur de Vaux, Méautis, de St. Gisles en Vaux, de Fonteney le Pesnel, de Brecy et du Câtelet. Ce dernier, dont les origines familiales sont écossaises, vient néanmoins de Normandie où sa famille a immigré aux alentours du XIV<sup>e</sup> siècle. Celui qui est connu comme le Baron Grant décide de s'établir dans l'île, et de son séjour il reste une série de lettres à son père resté en Normandie qui seront publiées dans un texte intitulé *The History Of Mauritius, Or The Isle Of France and The Neighbouring Islands From Their First Discovery To The Present Times*<sup>899</sup>. La particularité de ce texte est qu'il n'est point l'œuvre du Baron Grant mais de son fils, le Vicomte de Grant, qui publiera les lettres de son père en accomplissant un travail d'éditeur. Or, il ne se contentera point de reproduire les lettres de son père. Dans une tentative de rédiger une histoire de l'Isle de France, les lettres du Baron Grant seront agrémentées de commentaires ainsi que des extraits d'autres textes sur le sujet, dans le but de mieux les insérer dans le contexte qui est le leur. Voilà pourquoi nous retrouvons dans le texte du Vicomte de Vaux des extraits d'ouvrages tels que *Voyage à l'Isle de France, à l'Isle de Bourbon, au Cap de Bonne-Espérance, etc.*<sup>900</sup> ou le *Journal Historique du Voyage fait au Cap de Bonne-Espérance*<sup>901</sup> de M. L'Abbé de la Caille. Dans la préface de son texte, le Vicomte de Vaux déplore les événements fâcheux, notamment la guerre entre la France et l'Angleterre, qui ont retardé son travail sur l'île qui l'a vu naître. Aussi, ne voyant aucune résolution rapide du conflit qui oppose ces deux puissances coloniales, il décide de créer son ouvrage qui sera celui de tous les gouvernements. Le Vicomte de Vaux écrit avant tout pour les habitants de l'Isle de France, bien qu'il n'y réside plus depuis longtemps

---

<sup>899</sup> Charles Grant, *The History Of Mauritius, Or The Isle Of France and The Neighbouring Islands From Their First Discovery To The Present Times*. London : W. Bulmer and Co., 1801.

<sup>900</sup> Bernardin De Saint-Pierre, *Oeuvres complètes de Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre*. Grande Bretagne: Ulan Press, 2012.

<sup>901</sup> De la Caille (Abbé), *Journal Historique du Voyage fait au Cap de Bonne-Espérance*. Paris : Guillyn, 1763.

déjà : « *I had in view principally the advantages of my countrymen, the inhabitants of these colonies* »<sup>902</sup>.

C'est en 1749 que le Vicomte de Vaux, Charles Grant, voit le jour. Il est le produit de l'union célébrée en 1746, à la Paroisse Saint Louis, entre le Baron de Vaux, Louis-Charles Grant et Marie-Henriette-Françoise de Grenville. Dès son jeune âge, il est envoyé par son père à Vaux-Sur-Seulle, en Normandie, pour y être éduqué. Cependant, il fera un bref séjour dans son pays natal lors d'un voyage en 1758, ce qui nous est raconté dans le *Journal du voyage de Louis-Charles Grant de Vaux . . . lorsqu'il revenoit de l'isle Maurice en France en 1758*<sup>903</sup>. Or, tout mène à penser que le Vicomte de Vaux garde le plus grand intérêt pour son île, même s'il n'y réside plus. En effet, il semble très au courant des divers problèmes auxquels fait face l'Isle de France, tels que la question de l'abolition de l'esclavage ou les questions de sécurité internes et externes. À cette époque, les habitants de l'île, du moins les grands propriétaires, se trouvent dans l'étrange situation où ils se préparent à se défendre contre les autorités coloniales françaises qui ont pour mission de faire respecter le décret relatif à l'abolition de l'esclavage (1792). Il va de soi que de par sa position sociale, le Vicomte de Vaux ne peut que déplorer la Révolution Française de 1789 qui lui est synonyme d'un contingent de désagréments. Aussi, il loue le courage des résistants de l'Isle de France : « *By their courage, prudence, and energy, they not only prevented the fatal effects which would have resulted from the fulfilment of that decree, and repelled the forces which had been sent, in the time of Robespierre, to subject them to it (...)* »<sup>904</sup>. Devant cette volonté des Créoles à résister à des forces qui leurs sont infiniment supérieures, la volonté du Vicomte de Vaux, Charles Grant, à exécuter son œuvre sur l'histoire de son île natale est plus que jamais renforcée. Ainsi, il perçoit son travail littéraire comme un moyen de faire connaître au monde entier la détermination des habitants de l'île face à ce qu'il nomme clairement comme l'ennemi.

Le texte qui est l'objet de cette présente étude est de nos jours un ouvrage incontournable sur les conditions écologiques et sociales de l'île au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela est dû à la rareté des documents d'époque comme le fait ressortir Nicolas Pike dans la préface de son livre : « *On my receiving my appointment as consul on this island, I sought in vain for information respecting it. With the exception of Baron's Grant work, written more than a*

---

<sup>902</sup> Charles Grant, *op.cit.*, p. XV.

<sup>903</sup> Louis-Charles Grant de Vaux, *Journal du voyage de Louis-Charles Grant de Vaux... lorsqu'il revenoit de l'isle Maurice en France en 1758*. Michigan: U. of Michigan, Manuscripts Division, William L. Clements Library, 2011.

<sup>904</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. XVI.

*hundred years ago ; notes by an old French officier, quite as ancient, and a few scattered magazines article, I could find nothing* » (p. VI)<sup>905</sup>.

Quelques années plus tard, dans un numéro de la *Revue Historique et Littérature de L'Île Maurice*<sup>906</sup> daté du 1<sup>er</sup> mars 1898, Th. Sauzier cite une lettre du Baron Grant dans le but d'avoir des précisions sur les tortues géantes des Mascareignes. Plus proche de notre ère, c'est dans le rapport de la *Truth and Justice Commission*<sup>907</sup> que nous retrouvons un extrait d'une lettre du Baron Grant relatif à l'esclavage. En fait, l'ouvrage du Vicomte de Vaux est une œuvre à voix multiples. D'un côté, nous avons les écrits du père et de l'autre, ceux choisis par le fils, ainsi que les commentaires de ce dernier. Bien évidemment, le contexte de production n'est pas le même. Le père écrit en tant que défricheur et il le fait sur le territoire insulaire entre août 1740 et février 1758. Quant au fils, il se livre à un travail d'édition et complète les lettres de son père par de nombreuses informations historiques provenant d'autres voyageurs. Dans la pratique, cela nous donne un texte à voix multiples qui sont souvent déroutantes pour le lecteur car l'atmosphère et le ton de l'écriture peuvent varier d'une page à l'autre. Voilà pourquoi nous avons choisi de limiter notre étude de ce texte fort particulier aux lettres du Baron Grant, ce qui n'empêchera pas des incursions inter-discursives quand le besoin se fera sentir. Aussi, c'est à travers des lettres destinées à des occidentaux étudiées dans un ordre chronologique que nous verrons les changements écologiques et sociaux qui affectent une Isle de France en pleine ébullition.

### Les Mutations Écologiques

La première lettre du Baron Grant date du 15 octobre 1740. Rédigée sur place à l'Île de France, cette missive est adressée à son père, Charles Grant I. Le lecteur y découvre que le Baron Grant n'a pas été oisif lors de la traversée qui a duré quatre mois et demi. En effet, non seulement il tient un journal de bord, mais il se livre à des observations maritimes. Or, ces documents complémentaires aux lettres n'ont jusqu'à présent jamais été publiés. Quoiqu'il en soit, le nouvel arrivant semble tout à fait heureux de sa présence dans l'île où il a été accueilli par son oncle, M. Grant d'Anelle : « *The climate is charming and the society is very agreeable* »<sup>908</sup>. Cependant, le Baron Grant ne se laisse pas gagner par ces apparences idylliques car il semble être au courant des problèmes auxquels l'île est confrontée. Cela

<sup>905</sup> Nicolas Pike, *Sub-Tropical Rambles in the Land of the Aphanapterix*. New York: Harper Brothers, 1873.

<sup>906</sup> Th. Sauzier, « Tortues de terre gigantesque à l'Île Maurice », *Revue Historique & Littérature de L'Île Maurice*, n° 2, 1<sup>er</sup> mars 1898.

<sup>907</sup> *Truth and Justice Commission*, « History, Economy, Society and Memory » Vol. 4. Mauritius: Government of Mauritius Press, 2009-2011.

<sup>908</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. XXI.

n'empêche qu'il se réjouit d'être enfin débarrassé des procès sans fin, ce qui semble bien être un leitmotiv qui revient assez souvent dans ses écrits. Sur le plan littéraire, il est à noter que la Lettre I, envoyée en Normandie, contient un extrait de son journal de voyage qui évoque des descriptions de l'Isle de France, de l'Isle Rodrigue ainsi que de l'Isle Bourbon. Or, pour des raisons obscures, le fils du Baron Grant ne publie pas ces informations capitales. À la place, il utilise ses propres observations suppléées par celle de nombreux autres voyageurs<sup>909</sup> tels que celles d'un capitaine anglais, John Black ainsi que celles qui se trouvent dans les manuscrits de M. Dalrymple et de M. Parry.

Il faut attendre la Lettre II, qui date du 12 février 1741, pour enfin avoir des informations précises sur la géographie et le sol de l'île. Cependant, là aussi, un doute subsiste quant à l'authenticité des remarques. En effet, il est parfois difficile, voire impossible, de connaître l'apport exact des lettres du Baron Grant. À part les passages où l'ajout de témoignages est effectivement précisé, les lettres demeurent quelque fois énigmatiques quant à leurs véritables sources. Un exemple de cela est cette Lettre II où, contrairement à la lettre précédente, nous ne trouvons ni conclusion, ni la signature de Grant à la fin. Cela n'empêche que cette deuxième lettre regorge d'informations sur l'écologie de l'île. Il faut avouer que, des premières lettres, émerge un certain pittoresque qui semble indiquer la fascination que le pays paraît exercer sur le Baron Grant. En effet, le langage utilisé est de nature poétique et le sentiment de bonheur semble caractériser les lieux comme l'attestent des expressions telles que « *little terrestrial Paradise* »<sup>910</sup> dans la Lettre I ou « *picturesque scene of grandeur and beauty (...) happy inhabitants* »<sup>911</sup> dans la Lettre II. D'ailleurs, lors d'une comparaison entre l'Isle de France et l'Afrique, le Baron Grant salue positivement l'absence d'animaux dangereux sur l'île. Parlant du rôle de la pluie, il écrit que cette dernière est une source de bonheur, car non seulement elle rafraîchit l'air ambiant, mais ne dure jamais très longtemps, ce qui est bénéfique à la fertilité de la terre. Cependant, il faut avouer que ses observations sont, à ce stade, souvent décousues. Par exemple, en l'espace de quatre lignes, il peut parler aussi bien des forêts, des plantations, de la durée du jour ainsi que de la violence du vent. C'est la grande faiblesse de cette deuxième lettre où il est difficile de repérer des ajouts si ceux-ci sont effectivement présents. Au fur et à mesure que nous avançons dans la Lettre II, nous distinguons un resserrement au niveau de l'organisation thématique. Par exemple, la partie sur la division de l'île en quatre districts semble rigoureuse : « *The number of plantations (...) are divided into four principal districts, or quarters* »<sup>912</sup>. Or, quelques lignes plus loin, il ajoute qu'il existe aussi un cinquième district. Aussi, nous devons de distiller les informations données dans les lettres car elles sont

---

<sup>909</sup> *Ibid.*, Chapitre I.

<sup>910</sup> *Ibid.*, p. XXI.

<sup>911</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>912</sup> *Ibid.*, p. 190.

souvent assez floues. Ce manque de rigueur au niveau de l'organisation de l'information explique peut être en partie les raisons derrière le travail d'édition accomplie des années plus tard par le fils.

La Lettre II est importante car, au-delà de son aspect poétique, elle évoque l'un des problèmes écologique les plus graves, notamment celui ayant trait à l'érosion du sol. Même à cette époque qui voit les débuts de la colonisation, la pression sur l'habitat naturel se fait sentir et n'est pas sans conséquences. Le processus d'urbanisation ne peut se concrétiser sans une demande pour des maisons en bois. Or, une telle demande conduit à la déforestation de l'île, thème que nous retrouverons dans plusieurs des lettres à venir. En milieu urbain, le fait de détruire les arbres expose la ville aux vents. Pour remédier à cette situation, le Baron Grant suggère de planter des arbres le long des rues pour rafraîchir la ville. Dans les contrées moins propices aux habitations, il note que les rivières se font de plus en plus rares lors de la saison sèche vu que les forêts ont été détruites. Il est évident qu'on ne peut généraliser ce processus mais les analyses de Grant sont pour le moins alarmantes. Cependant le problème n'est pas aussi simple que cela : « *For though it is injudicious to strip an hot country of its wood, it is dangerous to inhabit it when entirely covered with forests, particularly in the vicinity of water* »<sup>913</sup>. En effet, il semble bien que pour avoir de l'eau potable, il faut exposer les rivières au soleil en coupant les arbres. De telles décisions exigent une nouvelle politique pour trouver un juste équilibre en ce qui concerne la gestion des ressources en bois. Selon le Baron Grant, l'élaboration d'un plan pour l'exploitation du bois est primordiale car la destruction des forêts par de nouveaux colons pourrait à la longue bouleverser la température de l'île. Pour lui, il serait préférable de ne pas toucher aux forêts qui se trouvent aux abords des montagnes ainsi qu'à une certaine superficie qui se trouverait dans les plaines afin d'attirer des nuages. Ainsi, la pluie qui alimente les rivières qui ne sont pas à l'abri du soleil donnerait une eau potable en comparaison avec l'eau qui se trouve en milieu ombragé et, de ce fait, rarement buvable. Le Baron note qu'une telle méthode a été mise en application dans le district de Port Louis avec des résultats mitigés. D'un côté, l'eau des rivières une fois exposée au soleil est devenue potable, mais d'un autre côté, la destruction des forêts a laissé la ville sans défenses contre la violence des vents et du soleil. En sus de cela, ce plan d'aménagement urbain a conduit à l'assèchement définitif de nombreux ruisseaux.

Le Baron Grant propose de planter des lignes d'arbres tout autour des terres vouées aux cultures dans le but de protéger celles-ci des vents destructeurs et de la chaleur tropicale. Il propose aussi de brûler une partie des arbres abattus car leurs cendres contribueraient à fertiliser le sol ainsi qu'à le débarrasser de reptiles et d'insectes nuisibles aux cultures. Notons que

---

<sup>913</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 193.

les arbres à être utilisés de cette manière ne doivent pas nécessairement être les mêmes que ceux qui seraient propices à servir de matériau de construction. Dans l'ensemble, les remarques de Grant relatives à la gestion de ressources telles que les forêts et l'eau sont tout à fait justes. C'est un homme d'une grande sagesse qui, de par son expérience, fait de son mieux pour gérer son nouvel environnement. Cependant, nous n'avons jamais relevé d'indications dans les lettres qu'il ait évoqué ses conceptions d'aménagement du territoire avec les dirigeants de l'île, notamment le gouverneur Mahé de Labourdonnais ou le gouverneur par intérim, M. St. Martin. Par contre, il est certain que Labourdonnais saura tirer parti de l'expérience militaire du Baron Grant car ce dernier sera un temps chargé de la défense de l'Isle de France<sup>914</sup>.

La Lettre III datée de 1742 adopte un ton beaucoup plus personnel car il s'agit d'une incursion dans la vie quotidienne de la colonie. Pendant une entrevue avec le gouverneur par intérim, M. St. Martin, ce dernier exprime le souhait de voir le Baron Grant s'établir à l'Isle de France où il pourra continuer à exercer son métier en tant que militaire. En acceptant de rester dans l'île, il reçoit une parcelle de terrain à être cultivée dans les plus brefs délais ainsi que six esclaves. Bien sûr, il aura à rembourser le prix des esclaves aussitôt que débutera sa production agricole. Selon les informations que contiennent les lettres, tout donne à penser que la propriété du Baron Grant se situe dans les Plaines Wilhems aux environs du Réduit. Aussi, le voilà bien obligé de procéder à la déforestation de son terrain. Dans un premier temps, il coupe les arbres et dans un deuxième temps, il y met le feu. Quelques temps après, le terrain devient propice à l'agriculture. Les premières cultures auxquelles il s'essaie sont celles du riz et du maïs. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car le riz est consommé par le Créole tandis que le maïs demeure la nourriture donnée aux esclaves. Cependant, le métier d'agriculteur n'est pas si facile dans une colonie qui demeure relativement sauvage. C'est ainsi que ses premières cultures sont dévastées par une invasion de rats. Aussi, est-il obligé de replanter, et cette fois-ci, il plante aussi des haricots verts. Hélas ! C'est au tour des sauterelles de s'attaquer à sa plantation ! Le seul point positif est que l'île échappera aux cyclones alors que l'Isle Bourbon aura la visite de quatre catastrophes naturelles de ce type en cette année 1742.

La Lettre V nous montre que les cyclones font partie intégrante de la vie dans les îles des Mascareignes. Dans cette missive datée du 28 décembre 1744, le Baron Grant se fait l'écho de la colonie en déplorant le naufrage du *Saint Géran* au large de l'île d'Ambre. Cet incident n'aurait été qu'un simple fait divers si ce n'était pour le fait que ce navire transporte du ravitaillement attendu depuis au moins une année par les habitants de l'île : il s'agit pour eux d'une véritable tragédie car ils sont condamnés à une vie de restriction en

---

<sup>914</sup> Voir Charles Grant, Lettre VI, p. 217.

attendant que la Compagnie des Indes, une fois au courant de la nouvelle du naufrage, affrète un nouveau navire en partance vers les Mascareignes. Ayant eu des informations quant à l'arrivée prochaine de petits navires de ravitaillement, le Baron Grant ne cache pas son désarroi devant la situation : « *But, if they should delay their arrival, we must be content to go bare-foot, like the Negroes, and to clothes ourselves in the skins of deer* »<sup>915</sup>. Il paraît évident que le naufrage du *Saint Gérard* plonge la petite colonie dans le plus grand désespoir car c'est la seule et unique fois où nous décelons dans les propos du Baron Grant, un moment d'égarément face aux aléas de la vie. Cependant, il se reprend immédiatement en faisant ressortir l'excellent goût de la viande de cerf disponible localement.

L'épisode du naufrage du *Saint Gérard* démontre à quel point l'île est dépendante sur les vivres de provenance étrangère. Ainsi, la farine est importée d'Europe mais souvent le temps qu'elle parvienne dans les Mascareignes, elle n'est plus comestible. Le Baron Grant va résoudre ce problème en fabriquant sa propre farine, en écrasant les grains de maïs à l'aide d'un moulin artisanal. La farine produite est plutôt brute mais elle produit un excellent pain blanc. Il est à noter que le Baron n'évoque jamais la possibilité d'une famine qui menacerait l'île car celle-ci regorge de gibier. À ce sujet, il écrit : « *Our venison, which is fat, is very good (...) the deer are very numerous* »<sup>916</sup>. Cependant, il note qu'avec le temps, les cerfs sont de moins en moins nombreux devant la pression démographique. En cas de pénurie, on peut toujours compter sur la mer qui abonde littéralement en poisson. Quant aux rivières, elles semblent porter d'énormes anguilles faciles à attraper : « *I have frequently killed them with my gun in shallow waters* »<sup>917</sup>. Aussi, dans le pire des cas, les esclaves et les laboureurs ont été envoyés dans la forêt pour vivre de la chasse ou des produits marins. Globalement, le Baron Grant reste très optimiste par rapport à la situation écologique de l'île. Tout n'est pas parfait comme c'est le cas avec les déforestations qu'il juge nuisibles quand elles sont sauvages mais dans l'ensemble, il semble heureux de sa situation dans sa terre d'adoption. Du moins, c'est ce qui ressort des lettres écrites quatre ans après son arrivée en Isle de France.

### Les Conditions sociales

La Lettre VI marque un changement profond dans la thématique abordée dans la correspondance du Baron Grant. D'ailleurs, ce dernier est tout à fait conscient de cette nouvelle orientation et il l'avoue : « *In this letter I shall change my former subject, and pass from the history of agriculture and the employment of country life, to consider the occupation of the town* »<sup>918</sup>. Cette lettre, datée du décembre 1745, est importante car elle nous

<sup>915</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 216.

<sup>916</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>917</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>918</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 217.



présente le personnage de M. de Grenville et de sa famille (« *interesting family* »<sup>919</sup>). En effet, Grant a la meilleure de toutes les raisons de trouver cette famille « intéressante » car c'est au sein de cette petite société fréquentée par son oncle, M. d'Arnelle, qu'il va faire la rencontre de sa future épouse. Au-delà de l'intérêt sentimental pour cette famille réside aussi le fait que M. de Grenville, ancien capitaine d'infanterie, descend d'une des plus illustres familles de Normandie<sup>920</sup> dont une branche est passée en Angleterre avec William le Conquérant en 1066. Le Baron Grant semble fasciné par cet ancien officier qui a servi avec les honneurs aussi bien en France qu'aux Indes. En fait, il voit en lui un être supérieur : « (...) *As superior to the generality of mankind* »<sup>921</sup>. Cependant, le père et la fille ne sont pas les seuls membres de cette famille à trouver grâce aux yeux de Grant. Alors qu'on pourrait voir en ce dernier un conservateur des plus farouches, totalement attaché aux valeurs ancestrales qu'il vénère, la Lettre VI nous montre un côté humaniste du Baron qu'il aurait été difficile d'imaginer. En effet, le fait d'avoir choisi de nous conter l'histoire du second fils de M. de Grenville, nommé M. de Grenville de Forval, nous dévoile une autre facette de la personnalité du Baron.

La demande de plus en plus forte pour des esclaves avait conduit M. de Grenville de Forval à monter une expédition sur la côte de Madagascar. Alors qu'il négocie avec un roi malgache, Adrian Baba, dans le village duquel il se sent en sécurité, il reçoit la nuit venue la visite d'une très belle indigène. Celle-ci n'est autre que la propre fille du roi, la princesse Betsy, qui l'informe qu'il court un danger de mort. Le lendemain matin, une bagarre s'ensuit et le roi malgache est fait prisonnier. Fuyant la côte de Madagascar, M. de Grenville de Forval reprend la mer avec la Princesse Betsy à ses côtés. Se sentant redevable envers cette indigène et surtout contre l'avis de ses amis occidentaux, il finit par épouser la Princesse malgache : « *Her colour was certainly displeasing to the white people, and her education did not qualify her to be a companion to such a man as her husband; but her figure was fine, her air noble, and all her actions partook the dignity of one who was born to command* »<sup>922</sup>. Aussi, la Princesse Betsy, même si elle n'est que rarement perçue comme Madame de Forval au sein de la société coloniale de l'époque, et cela même après plusieurs années de vie commune avec son époux, possède toutes les qualités voulues pour faire partie de la noblesse. À la mort de son père, elle demande de retourner dans son village, ce qui peine son époux car « *her personal charms, in which her colour was forgotten, had*

---

<sup>919</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>920</sup> Voir le site web suivant : <http://www.saintard.fr/?p=637> - *Données historiques et généalogiques sur les familles de Jean Siméon Chardin et de Marguerite Saintard*. Consulté le 17 septembre 2013.

<sup>921</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p.219.

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 221.

*awakened in his heart the most faithful and tender affection* »<sup>923</sup>. Aussi, c'est un homme amoureux et triste qui voit sa femme s'en aller au-delà des mers. Or, sa joie ne sera que plus immense quand elle reviendra avec 150 esclaves, une véritable fortune, comme présent pour un homme qui a bravé tous les préjugés de la société coloniale en l'épousant. Ce récit est important dans notre tentative de cerner la personnalité du Baron Grant car il indique que la passion de ce dernier pour la noblesse ne se résume pas une histoire de couleur de peau. Pour lui, un individu se mesure non pas à son type d'épiderme mais à son cœur, son allure, son héritage et à son comportement. Le fait que Grant loue le comportement de M. de Grenville de Forval démontre une grande ouverture d'esprit pour un homme du siècle des Lumières.

La Lettre VII datée du 20 novembre 1746 demeure une énigme car il n'est fait aucune mention de son mariage à Marie-Henriette-Françoise de Grenville qui a pourtant eu lieu le cinq septembre 1746. Alors qu'il vient de faire l'éloge de l'amour dans la lettre précédente, il demeure muet quand il s'agit de ses propres sentiments. Jusqu'à un certain point, cela peut se comprendre, mais de là à ne faire aucune mention d'un événement si important, est pour le moins insolite ! Aussi, ladite lettre s'ouvre sur le fait que le gouverneur remet la défense de l'Isle de France entre ses mains. Sans cette affectation, il aurait certainement fait partie de l'expédition de Mahé de Labourdonnais aux Indes. Cependant, le Baron revient vite à des considérations plus basiques telles que le sort de l'île en temps de guerre. Les habitants pensent qu'il sera difficile de trouver un gouverneur du calibre de Labourdonnais. Cependant, le Baron Grant semble faire confiance à son successeur M. Barthélemy David qui veut augmenter le volume des transactions commerciales ainsi que la production agricole. La Lettre VIII, qui date du 10 mars 1748, reprend les mêmes thèmes abordés précédemment, nommément l'expédition aux Indes qui démontre l'incapacité d'une entente entre M. Dupleix, gouverneur de Pondichéry et Mahé de Labourdonnais. Pour le Baron Grant, il s'agit là d'une erreur de taille dans la politique expansionniste de la France. En ce qui le concerne, l'ancien gouverneur de l'Isle de France est un homme hors du commun qui a changé le visage de la colonie. Il cite en exemple l'usine à sucre du quartier de la Villebague, la mise en chantier de navires grâce à une meilleure gestion des ressources en bois ainsi que la discipline qui règne parmi les soldats de sa majesté. À ce titre, il déplore la calomnie dont est victime Mahé de Labourdonnais. Grant voit dans toute cette histoire un immense gâchis dont les premiers à souffrir seront les habitants de l'île. L'histoire lui donnera raison car quelque temps après, quinze vaisseaux chargés de vivres pour les îles des Mascareignes sont capturés par les Anglais. Les conséquences sont immédiates : une pénurie de denrées d'importation s'installe. À ce malheur s'ajoute la venue d'un cyclone

---

<sup>923</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 222.

et une invasion de sauterelles. Aussi, 1748 est une année à oublier aussi bien pour le Baron Grant que pour les habitants de l'Isle de France.

La Lettre IX datée du mois de juin 1749 nous présente un homme serein qui trouve sa joie de vivre dans la nature. Comme le climat est agréable, il s'adonne à la chasse : « *I frequently remain for several successive days and nights in the forests and mountains to enjoy the pleasure of the chase* »<sup>924</sup>. De ce fait, il se met hors la loi vu que le gouverneur Barthélemy David a proclamé une interdiction générale de la chasse pour prévenir la destruction totale du gibier sur l'île. En effet, en temps de pénurie, la population ne peut compter que sur la chasse dans le but de couvrir ses besoins en viande. Or, l'application de cette interdiction est quasiment impossible à mettre en œuvre dans la réalité. Cela n'empêche que la popularité du gouverneur David reste intacte. Bien qu'il soit loin d'avoir les talents de Labourdonnais pour la mise en chantiers de multiples projets de développement, il demeure apprécié des habitants. Aussi, on lui pardonne volontiers son décret sur l'interdiction de la chasse qui à l'Isle de France, reste le passe-temps des *gentlemen* par excellence. Cependant, si la chasse au gibier est interdite, il n'en est pas de même pour un autre type de chasse, notamment celle qui se rapporte aux esclaves marrons.

### L'esclavage

Le Baron Grant aborde la question de l'esclavage dans plusieurs de ses lettres. Dès la Lettre III, il nous informe que le gouverneur de l'île par intérim met à sa disposition six esclaves qui se déclinent comme suit : deux adultes de sexe masculin, deux femmes, un garçon et une fille. Dans l'univers de la colonie, les esclaves sont perçus en tant que marchandises et Grant n'est pas une exception. Dès le début, il leur donne une valeur mercantile notamment, 300 livres par adulte mâle, 200 livres par femme et 150 livres par enfant. Notons que la lettre ne mentionne jamais le terme « enfant ». Il s'agit en fait de moyens de production au même titre qu'une parcelle de terrain. D'ailleurs, le Baron Grant ne s'éternise jamais sur le sujet. Il ne semble pas voir en eux des êtres dignes d'un intérêt quelconque. Selon lui, il n'y a rien à tirer des esclaves : « *They are insolent and idle, and consequently of little reliance* »<sup>925</sup>. En ce qui le concerne, ces derniers sont plus accoutumés à faire la guerre qu'à travailler et ils ont une idée fixe : celle de retourner dans leur pays d'origine. Aussi, certains n'hésitent pas à prendre la mer pour effectuer ce périlleux voyage qui est parfois couronné de succès. La Lettre IV, qui date du 1<sup>er</sup> juin 1743, et dont nous n'avons pas fait mention jusqu'ici, traite non pas de la question de l'esclavage, mais du côté mercantile de ce facteur de production. En effet, Grant se plaint du fait d'avoir déjà perdu le plus fort de

---

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>925</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 297.

ses esclaves qui semble avoir rejoint une bande d'esclaves marrons. Ici, le langage est clair car selon toutes apparences, il n'est point question de genre humain. Au sujet des esclaves marron, il écrit : « *We consider them as obnoxious animals, and hunt them down in the same manner* »<sup>926</sup>. Néanmoins, il ne semble pas se réjouir du fait que l'esclave qui a osé lui désobéir ait été tué lors d'une expédition de maraudage. Pour le propriétaire, c'est une perte sèche de 300 livres et depuis le retour du gouverneur, l'île a été témoin d'une flambée des prix, à tel point qu'il lui faudrait déboursier au moins 1000 livres pour se procurer un esclave du même acabit. Une analyse des termes utilisés démontre que les esclaves ne semblent pas avoir de valeur humaine mais bien une valeur strictement mercantile vu leur statut en tant que facteur de production. La lettre ne laisse aucune équivoque là-dessus comme nous pouvons le voir dans la phrase suivante : « *This is a considerable loss in the first instance, besides the value of his labour; but I am consoled by the kind and ready assistance I receive by my friends and neighbours* »<sup>927</sup>. Ici, le travail de l'esclave est mis en opposition avec l'humanité des amis et voisins qui lui apportent un réconfort de par leur assistance.

Un peu plus loin dans la lettre, le Baron Grant informe ses destinataires en Normandie qu'il a fait une excellente affaire en se procurant une négresse à 350 livres alors qu'un tel achat lui serait revenu à pas moins de 500 livres en France. Comme il est à l'Isle de France, le paiement se fera en échange de denrées agricoles, nommément des grains, au cours de l'année. Il semble évident qu'aucune culture, et par extension, aucun développement, n'est possible sans l'apport de main d'œuvre forcée. Aussi, nous apprenons que Mahé de Labourdonnais a promis à Grant quatre esclaves à 720 livres l'unité. Un tiers de la somme devra être réglé en grains lors de la réception de la marchandise et le reste sera étalé sur une période de trois ans. Comme le gouverneur est à présent à l'Isle Bourbon, Grant se réjouit de disposer de l'équivalent en maïs de 950 livres qu'il a déjà livré comme acompte sur ses acquisitions futures. Tout comme avec le capital foncier nécessaire à la fabrication de la richesse, il existe pas mal de difficultés auxquelles doit faire face la main d'œuvre. Parmi celles-ci, on note l'augmentation des prix, les maladies, la mort et le marronnage. Aussi, le Baron Grant se prend aux forces du marché qui sont au-delà de tout contrôle : « *We are also subject to the caprice of those in power, who change the price of grain, notwithstanding the difficulty of conveying it to the port which is at the distance of three leagues* »<sup>928</sup>.

La Lettre V nous livre les pensées du Baron Grant sur la chasse aux esclaves marrons : « *It is indeed of a cruel kind in appearance, but absolutely*

---

<sup>926</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>927</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>928</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 212.

*necessary in point of policy* »<sup>929</sup>. En d'autres termes, bien qu'il reconnaisse la cruauté d'une telle activité, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une pratique essentielle à la perpétuation d'un mode de vie basé sur l'exploitation du Noir. Si Grant s'exprime de telle façon, c'est qu'il essaie de légitimer la chasse à l'homme aux yeux de son destinataire en Europe. En effet, il n'existe aucun besoin de légitimer ce type d'activité au sein de la colonie pour la bonne et simple raison que l'esclave n'a pas véritablement de statut autre que celle d'une propriété. Aussi, il n'y a rien d'étonnant que l'esclave soit assimilé à une bête sauvage au moment de sa fuite. Grant réalise tout à fait qu'au-delà de la chasse, il y a un aspect symbolique qui est primordial pour la survie de la société coloniale : « *They are shot whenever an opportunity offers, and this severity is absolutely necessary for our preservation* »<sup>930</sup>. Dans un tel contexte, une colonie où se pratique l'esclavage serait en état d'alerte perpétuelle comme si elle était en guerre. Cela est d'autant plus vrai que les esclaves marrons possèdent une excellente connaissance de leur environnement. De plus, il n'y a aucun doute qu'ils sont aidés par des esclaves réguliers qui leur fournissent des informations de grande valeur sur le meilleur moment pour piller les plantations. Comme le résume si bien Grant, « *they may be said to keep us in a state of continual disquietude and hostility* »<sup>931</sup>. Aussi, il ne se livre à ce type de chasse qu'en cas d'absolue nécessité. Un jour, alors qu'il est absent de chez lui, des esclaves marrons le dépouillent de ses fusils et de ses munitions. Sa réaction est immédiate : il se lance à leur poursuite et cela pendant six semaines. Il finira par en tuer un et capturer le plus dangereux d'entre eux. Selon Grant, quelque part, une société esclavagiste a perpétuellement des poches de guerre civile sur les bras. Dans le cas de l'Isle de France, c'est la double peine quand on y ajoute la guerre que la France livre à l'Angleterre.

Les Lettres X et XI, qui datent respectivement de 1750 et de 1751, ne nous sont pas présentées. L'éditeur, le Vicomte de Vaux, se contente de nous conter les aventures rocambolesques de la Princesse Wolfenbuttel, une femme battue qui est laissée pour morte par son époux, Pierre I<sup>er</sup>, fils du tsar Alexis. Elle finira par vivre à l'Isle de France où elle côtoiera le Baron Grant. Or, comme nous n'avons pas les lettres, il nous est impossible de connaître les sentiments de ce dernier à cet effet. Quant aux Lettres XII et XIII, respectivement d'août 1753 et du mois d'octobre 1754, elles mettent l'emphase sur les débouchés économiques qui existent au sein de la colonie. Grant se réjouit du fait d'avoir acheté des balles de café à Bourdon à 15 livres l'unité pour les revendre à l'Isle de France à 32 livres l'unité. Dans la Lettre XIII, il s'élève en opposition à ceux qui disent qu'on ne peut s'enrichir au sein de la colonie. En effet, il est le témoin direct que les revenus des habitants augmentent chaque année. Aussi, il annonce qu'il aurait aimé finir

---

<sup>929</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>930</sup> *Ibid.*

<sup>931</sup> *Ibid.*

ses jours à l'Isle de France si ce n'était pour la perte de son épouse et de son second fils atteint de la variole. Devant un tel malheur, il n'a d'autre choix que celui de rapatrier immédiatement son fils en France avant de se préparer à le rejoindre dans un proche avenir. Il est impératif de souligner que les dernières lettres qui figurent dans les textes sont amputées de plusieurs passages. C'est le cas de la Lettre XIII. Les raisons avancées par l'éditeur, le Vicomte de Vaux, sont que cela est nécessaire pour éviter des répétitions : « *We suppress, in the Letters of Baron Grant, many observations which would be no more than repetitions* »<sup>932</sup>. Quant aux Lettres XIV (décembre 1755), XV (1756), XVI (1757) et XVII (10 mai 1757), elles ne sont simplement pas publiées. Par contre, nous avons droit à un bref résumé qui n'apporte vraisemblablement rien de nouveau à l'énoncé. La dernière lettre du Baron Grant à son père date du 16 février 1758. Une fois de plus, nous n'avons droit qu'à un résumé d'à peine deux lignes où nous apprenons le départ définitif du protagoniste sur l'*Émeraude*.

*The History Of Mauritius, Or The Isle Of France and The Neighbouring Islands From Their First Discovery To The Present Times* constitue un témoignage d'une grande valeur sur les conditions de vie à l'Isle de France vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Baron Grant possède l'avantage sur des voyageurs tels que l'Abbé de la Caille ou Bernardin de Saint Pierre d'avoir résidé dans l'île sur une période qui s'échelonne de 1740 à 1758, ce qui lui confère, quelque part, une grande légitimité. Au fil des lettres, nous voyons clairement la pression exercée sur la nature par le développement, notamment avec la déforestation qui est un mal nécessaire au progrès. Par contre, les pratiques culturelles, que ce soit celles des esclaves ou celles des colons européens semblent quelque peu figées dans le temps, bercées par les arrivages des navires venant de France et les intempéries climatiques. Dans l'ensemble, la société de l'Isle de France évolue à son rythme, ce qui est une évidence à la lecture des lettres du Baron Grant.

---

<sup>932</sup> Charles Grant, *op. cit.*, p. 410.